

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois
et le Vingt-quatre mars à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

014/23 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Monsieur Gilbert DEPERI, représenté par Madame Claude CARON.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.
Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, représentée par Madame Cécile DAVID.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026

Monsieur Dominique CAZEAU, expose au Conseil Municipal :

Une gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour les Collectivités locales, porteuses à elles seules de près de 70 % de l'investissement public.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil d'analyse financière prospective pour les années 2023-2026.

Fruit d'études et d'arbitrages opérés, le PPI est la rencontre entre le projet politique, les besoins et obligations en matière d'investissement et la capacité financière de la Commune.

Il est à la fois ambitieux, réaliste et dynamique.

- Ambitieux car il traduit les orientations contenues dans le projet politique, avec les axes les plus structurants.
- Réaliste car il s'appuie sur des études interrogeant la faisabilité technique et financière des projets, fruit d'une hiérarchisation et d'une inscription des crédits en lien avec les capacités financières : il n'est pas un étalage de vœux mais une feuille de route opérationnelle.
- Dynamique, en ce sens qu'il a vocation à être confirmé chaque année en fonction de l'avancée des opérations, des évolutions du contexte et des opportunités en matière de financement.

La présentation de ce PPI vient conforter l'effort de lisibilité et de transparence dans le cadre d'une gestion financière rigoureuse :

- avec 98.6 M€ d'investissements programmés d'ici 2026 sur le budget principal, soit une moyenne de 24.7 M€ par an.

- un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière maîtrisée, ainsi qu'à l'effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.

- nous prenons en compte tout autant les besoins de développement du territoire et de modernisation de l'action publique.

Ce PPI a été construit sur des bases prudentes d'évolution en fonctionnement des recettes et un contrôle des dépenses.

Le faible endettement de la Ville permet d'envisager le recours à l'emprunt durant cette période si les circonstances le nécessitent.

L'estimation prospective de notre capacité d'investissement sera actualisée chaque année, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manœuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des subventions que nous pourrions obtenir.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2026, arrêté au montant de 98.6 M€ se répartit suivant le tableau joint en annexe où figure le détail des dépenses des opérations, projets, programmes d'investissement par politique publique et domaines.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

PREND ACTE de l'exposé qui précède ;

ADOPTE le Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2026 ;

INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.



Le Maire
Sébastien LEROY

La Secrétaire de séance,
Catherine AIMAR

